



Kolly Nicolas, Dupré Lucas

Crédit de soutien extraordinaire à l'agriculture fribourgeoise à la suite de la sécheresse

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 25.08.22

Transmission au CE : 25.08.22

Dépôt et développement

Par la présente motion, nous demandons au Conseil d'Etat de soumettre au Grand Conseil un projet de décret (art. 69 al. 1 lit. c LGC) visant à octroyer un soutien financier total de 10 millions de francs à l'agriculture fribourgeoise.

Le Canton de Fribourg, comme d'autres régions, a connu une année 2022 extraordinairement sèche. Cette sécheresse a engendré, dans les exploitations agricoles, un manque d'herbe chronique. Ainsi, les agriculteurs ont dû donner à leur bétail le foin de l'hiver prochain. En outre, les quantités de fourrage produites cette année sont également moins importantes. Pour ces raisons, beaucoup d'agriculteurs devront acheter une quantité très importante de fourrage pour maintenir à flot leurs entreprises agricoles et tout le secteur agroalimentaire qui en découle.

En d'autres termes, il nous apparaît que l'agriculture fribourgeoise, un secteur déjà fragilisé, est mise en danger par la sécheresse exceptionnelle de l'année 2022. Par conséquent, il y a impérativement lieu d'octroyer une aide aux agriculteurs touchés.

Concrètement, la présente motion demande l'octroi d'un crédit de 10 millions de francs. Les modalités d'octroi de ce crédit devront être déterminées par une ordonnance rédigée par le Conseil d'Etat. Ainsi, 50 % de ce crédit au minimum devrait être octroyé à fond perdu (5 millions de francs). L'autre moitié pourrait être octroyée sous forme de prêt, sans intérêt par exemple, ou de remises sur le remboursement de crédits d'investissements. Les procédures d'octroi devront permettre d'agir rapidement.

Compte tenu de l'urgence de la situation et par requête séparée, nous demandons l'urgence pour le traitement de cette motion de sorte que la réponse du Conseil d'Etat intervienne suffisamment tôt et que la présente motion puisse être traitée durant la session d'octobre 2022.

—